

Editorial

Plus que jamais, soutenir réellement et durablement les associations citoyennes !

Au lendemain des attentats meurtriers des 7 et 9 janvier, le monde associatif s'interroge sur la façon dont il doit réagir aux événements, partagé entre colère, doutes et détermination.

Le gouvernement a pris des mesures et trouvé de l'argent pour renforcer la sécurité (450 millions d'euros) et l'éducation nationale. C'est important. Mais, il semble que les associations soient à nouveau oubliées. Le ministre de la ville et de la jeunesse a beau décréter «[la mobilisation des associations pour la citoyenneté](#)», aucune mesure à la hauteur des enjeux n'est prise.

Présentes quotidiennement, depuis des dizaines d'années, au cœur des quartiers et des territoires, les associations citoyennes construisent dans la durée des actions d'insertion, de prévention, de lutte contre les discriminations, d'éducation à la citoyenneté... sans avoir attendu de directives gouvernementales. Or, leur situation connaît, en ce début d'année, une dégradation sans précédent.

À l'heure où sont mises en œuvre des baisses budgétaires d'envergure, **il est paradoxal que le gouvernement continue d'affirmer qu'il soutient la vie associative tout en poursuivant une politique économique inverse**. Ni les intellectuels, ni le monde politique, ni même certains représentants du secteur associatif n'ont pris conscience de la gravité et de l'importance des enjeux, sans compter le ministère des finances qui continue de vouloir généraliser les appels d'offres.

Pourquoi créer des fonds territoriaux pour la vie associative dans la loi ESS si aucune mesure financière n'est prise pour les faire vivre ? A quoi bon mettre en place des chartes d'engagements réciproques quand la réforme territoriale exclut de fait la participation citoyenne et la vie associative des projets de territoire ?

Le service civique, les emplois d'avenir et la promotion du « crowdfunding » ne sauraient être les seules réponses face à un tel enjeu de société. **De nombreuses associations disparaissent au moment où on aurait le plus besoin d'elles.**

- le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) de Paris La Chapelle a fermé ses portes en septembre 2014, alors qu'il réalisait un travail essentiel d'écoute et d'accompagnement de jeunes en rupture. Sur 450 PAEJ, plus de 100 ont fermé leurs portes au cours des trois dernières années.

- La Maison des Jeunes et de la Culture d'Avrillé, dans le Maine et Loire, vient d'apprendre que la mairie allait diminuer de 40% sa subvention pour 2015. Quatre emplois d'animateurs vont disparaître et les activités en direction des jeunes avec. Idem à Romans, dans la Drôme, où les associations de proximité sont menacées.

L'implication des associations pour la citoyenneté ne peut pas se limiter à une opération médiatique à court terme. Elle nécessite le renouveau d'une éducation populaire dans la durée, ce qui implique une reconnaissance, la préservation des activités non concurrentielles et des financements stables et pluri-annuels.

D'ores et déjà les associations s'organisent localement. De nombreuses mobilisations collectives se mettent en place dans différentes régions de France. Le **printemps des associations citoyennes** sera l'occasion de prouver aux pouvoirs publics que les associations citoyennes sont disponibles et compétentes. **Au-delà des discours, il est désormais temps de leur faire confiance !**

Le chiffre du mois :

1%

des associations perçoit des subventions publiques d'un montant supérieur à 100 000€ par an et concentre 67% du volume total des subventions ;

→ retrouvez le mémo des chiffres clés de la vie associative sur [le Site internet du CAC](#)

Mobilisations

Actions du Collectif

Ce qui s'est dit à la dernière plénière du CAC

Le 17 janvier 2015, une cinquantaine de personnes se sont réunies à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux pour discuter du bilan 2014 du collectif et des actions à venir en 2015. [Retrouvez ce qui s'est dit ici.](#)

Les associations au cœur de la finance...

Quand le Vice-Président du crédit coopératif propose la mise en place de « Social Impacts Bonds » pour les associations, cela entraîne fatalement des réactions ! Une initiative est lancée par des clients du crédit coopératif qui adresse [un courrier à la fameuse banque de l'Economie Sociale.](#)



Composition du HCVA : Dix réseaux associatifs interpellent le ministre

Le Haut Conseil à la Vie Associative (H.C.V.A.) est l'organe placé auprès du ministre chargé d'émettre un avis sur tous les projets de lois et de décrets concernant les associations.

Alertés sur sa composition actuelle - qui fait la part belle aux représentants du monde de l'entreprise, de la finance et de la philanthropie - dix grands réseaux associatifs ont décidé d'interpeller le ministre pour demander un rééquilibrage et une meilleure prise en compte de la diversité des associations. [Retrouvez le courrier sur le site du CAC.](#)

Actions locales

La mobilisation en Pays de la Loire...

Mercredi 21 janvier 2015, à **Nantes**, dans les locaux du collectif d'artistes Pol'N s'est tenue une soirée d'échanges et de mobilisation qui a réuni plus de 100 personnes. Il s'agissait de la troisième rencontre organisée par le collectif d'associations ligériennes « La station ». Les associations présentes ont décidé d'organiser une semaine d'action du 16 au 22 mars dans le cadre du Printemps des associations Citoyennes...

Pour plus d'informations : collectif.station@gmail.com

Vendredi 23 janvier s'est tenue à **Angers** une première réunion publique, ouverte à toutes les associations du Maine et Loire. Les participants, une trentaine, ont pu à cette occasion exprimer leurs difficultés et échanger sur la place des associations dans la société. Les personnes présentes ont décidé de se revoir pour décider des suites de cette rencontre : paraclac49@gmail.com

Simplifications en IDF

Suite à un travail d'enquête du CAC engagé en 2014 sur les complexités et obstacles administratifs rencontrés par les associations nous avons alerté les pouvoirs publics et fait des [propositions nationales.](#)

En Ile-de-France, un travail plus approfondi a été mené dans la durée du fait de la volonté du conseil régional d'ouvrir le dossier des simplifications pour parvenir à des premières décisions et modifications dès juin 2014. Le CAC a été associé à cette démarche en apportant [ses analyses régionales](#) et participant aux réflexions.

Ce [travail commun](#) s'est poursuivi lors de la **Conférence de dialogue avec les associations franciliennes** du 26 novembre dernier au conseil régional d'IdF. Celle-ci visant aussi bien l'amélioration de la qualité du dialogue avec les associations que celle du fonctionnement des services et des procédures de subvention.

Analyse

Nouvelle circulaire relative aux relations entre associations et pouvoirs publics

La circulaire encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations, qui doit remplacer celle du 18 janvier 2010, est en cours de réécriture. Le collectif des associations citoyennes, qui s'est créé en opposition à cette circulaire « Fillon », suit de près ces travaux.

Nous avons participé aux discussions préparatoires depuis deux ans, mais n'avons pas été invités, malgré notre demande, à la dernière réunion associant les fédérations d'élus et le seul Mouvement associatif.

Nous avons donc rencontré le ministère pour présenter nos propositions et avons travaillé conjointement avec nos partenaires (Mouvement associatif, RTES, etc.) pour proposer des amendements communs.

Nous constatons une convergence par rapport à nos positions sur la plupart des points, sauf sur les questions de vocabulaire (qui sont cependant essentielles).

Des avancées majeures :

La rédaction actuelle comporte plusieurs avancées importantes, qui répondent à des demandes faites par le collectif depuis deux ans : **la reconnaissance de la diversité associative** (seules quelques milliers d'associations relèvent de la réglementation européenne) ; **une définition opérationnelle des services non économiques d'intérêt général** ; la possibilité de subventionner le **fonctionnement global** de l'association ; la volonté de « privilégier le recours à la **convention pluriannuelle d'objectifs** » ; la possibilité de **commencer une action avant la notification** formelle ; la possibilité de **co-construire localement des cadres de subventionnement**.

Le CAC, qui se bat depuis 4 ans pour un règlement reconnaissant la diversité associative, reste vigilant pour que ces avancées ne soient pas remises en causes par les tenants d'une vision purement marchande des associations.

[Voir les propositions détaillées du CAC](#)

Les points de vigilance du collectif :

Cependant, des modifications sont nécessaires pour s'écarter d'une interprétation restrictive du droit européen et concrétiser la priorité affichée au régime de la subvention.

1- Malgré un véritable effort de clarification, il est nécessaire de simplifier davantage. De nombreuses références juridiques incompréhensibles sont de nature à accroître la part des appels d'offres en augmentant l'insécurité juridique des collectivités.

2- Il faudrait limiter le champ de la réglementation européenne aux activités économiques offrant « régulièrement des biens ou des services sur un marché concurrentiel » et supprimer la référence à un marché « même potentiel ». Pour les services d'intérêt économique général (SIEG), il est abusif de fixer le seuil à 200 000 € alors que ce seuil a été relevé à 500 000 € depuis deux ans. C'est action par action, et non pour l'association toute entière, que ce seuil doit être calculé.

3- La tonalité générale, inspirée par le ministère des finances, **reste marquée par une confusion entre les subventions et les compensations liées à des missions de service public** ; ce qui conduit à considérer la plupart des actions associatives comme marchandes.

4- Les modèles de conventions d'objectifs devraient être structurés différemment et simplifiés. Nous proposons de distinguer **un modèle simplifié « subventions » de convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs** (les petites et moyennes associations ont aussi besoin de conventions pluriannuelles), **et un modèle plus détaillé** pour les seules actions relevant de la réglementation européenne.

LE PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS CITOYENNES : POUR QUOI FAIRE ?

Lors de la dernière plénière, et en lien avec les collectifs locaux, il a été décidé d'organiser la mobilisation autour de trois axes :

1°) Renforcer notre puissance d'agir en débattant entre associations les enjeux auxquels nous sommes confrontés, nos difficultés et nos modes d'organisation ;

2°) Imaginer de nouvelles manières d'entrer en relation avec les pouvoirs publics et d'interpeller les élus sur les conséquences des restrictions budgétaires pour la vie citoyenne de nos territoires ;

3°) Sensibiliser le grand public sur l'action quotidienne des associations citoyennes par la création d'espace public de débats et d'interpellations ;

Et aussi...

Difficultés & Alternatives

Intermèdes Culture Robinson : Recréer du lien social dans les espaces collectifs à l'abandon

Au cœur d'un quartier populaire de la région parisienne, à Longumeau (91), cette association réinvestit les espaces délaissés de la ville, pour des activités de convivialité, sociales et éducatives. Des jardins communautaires ont ainsi été créés, des lieux « à vivre et à produire » ; on plante, on soigne des légumes sur la friche, on partage tout âge mélangé ; les cultures maraîchères diversifient l'alimentation des familles, améliorée aussi par les acquis des ateliers de cuisine collective. Toutes les activités sont gratuites et inconditionnelles.

[Voir la fiche complète](#) réalisée par le groupe « [repérage et partage d'expériences porteuses d'alternatives](#) » du CAC. Vous aussi participez, collectez, témoignez ([voir ICI](#))



A lire/à voir/ à écouter

L'ESS peut-elle ré-enchanter le travail ? — Mathieu Hely — agir par la Culture — 2014

La charité contre l'état — Benoît Belleville — Le Monde diplomatique — décembre 2014

Le livre noir de l'animation socioculturelle — Marion Peyre — Edition l'Harmattan—2005

Associations, un nouvel âge de la participation ? — Martine Barthelemy — Presse de Sciences Po — 2000

Associations et Isomorphisme institutionnel — Bernard Enjolras — RECMA n°261 — 1996

Agenda du CAC

Lundi 9 février 2015 : Réunion du groupe de travail « [financiarisation des associations](#) »

Mardi 10 février 2015 : Soirée débat du CAC sur les questions posées par la [transposition de la directive européenne « marchés publics »](#) - AGECA (Paris 11)

Mardi 17 février 2015 : Rencontre avec le Collectif Pouvoir d'Agir

Vendredi 20 février 2015 : Présentation de nos analyses à la formation CIDEFE « quel avenir pour les associations ?

Mercredi 25 février 2015 : Soirée débat « ces organisations qui nous représentent » avec la Fonda, le Mouvement associatif et le Réseau National des Maisons des Associations - *Carrefour des Associations Parisiennes (Paris 12)*

Mardi 3 mars 2015 : réunion du groupe de travail « [partage des alternatives](#) »

Lundi 16 mars 2015 : Lancement officiel du « Printemps des associations citoyennes »

Collectif des Associations Citoyennes

108 rue Saint-Maur 75011 Paris - Tél. : 07 70 98 78 56

www.associations-citoyennes.net - contact@associations-citoyennes.net

Notre [page FACEBOOK](#)